

## Condition générales 2011

1. Runsys automation nommé globalement ci-dessous et une entité regroupant trois entreprises indépendantes toutes inscrites au registre du commerce suisse, respectivement Treuthardt Application, Bishop Engineering et Hirter Engineering.
2. Tous les chapitres de ce présent document peuvent faire l'objet de **dispositions particulières**. Ces dispositions particulières doivent impérativement figurées par écrit dans nos offres et/ou nos confirmations de commande.
3. Le présent document annule et remplace tous les accords antérieurs, oraux ou écrits, qui auraient pu être conclus pour un objet similaire à celui décrit dans nos offres. Il ne peut être modifié que par avenant écrit. Dans le cadre de relations commerciales en cours, ces conditions générales s'appliquent aux livraisons futures, même si ceci n'est pas, à l'avenir, expressément convenu.
4. Les droits et obligations des parties sont exclusivement régis par le présent document et ceux auxquels il se réfère. Tout autre document évoqué par l'une ou l'autre partie ne sera pas considéré. Ces conditions générales l'emportent sur toutes conditions d'achat d'un Client.
5. Les offres sont sans engagement jusqu'à la confirmation de commande. Pour l'étendue de livraison, seule fait foi la confirmation écrite de commande. Les membres du groupe Runsys Automation se réservent expressément tous droits de propriété et d'origine sur les devis, dessins et autres documents joints à une offre. Ils ne doivent être ni reproduits, ni communiqués à des tiers et doivent être restitués sur demande en cas de non-conclusion du contrat.  
La validité d'une commande est subordonnée à la réception par le destinataire de notre confirmation écrite.
6. Si l'étendue de livraison devait évoluer ou être modifiée en cours de projet, Runsys automation se réserve le droit de facturer les différences de coûts sur présentations des différents documents nécessaires (factures de matériels et de sous-traitants, notes de frais, feuilles d'heures des collaborateurs Runsys automation, ...). Runsys automation tiendra le client informé de cette évolution des coûts dans les délais les plus courts et exigera une confirmation écrite du client pour engager ces travaux supplémentaires. Le délai de livraison sera alors décalé d'autant que nécessitent les nouveaux travaux engagés.
7. Dans le cas de logiciel compilé, les codes sources ne sont pas fournis. Tous les mandats software portent sur la livraison de logiciels exclusifs soumis à licence d'utilisation ainsi que des outils nécessaires à leurs installations (CD-Rom et clé). Tous les développements software restent propriété exclusive de Runsys automation. Runsys automation reste également propriétaire du software même si le Client y apporte une modification ou une adjonction.
8. Les paiements doivent être effectués dans le délai mentionné à partir de la date de facturation, sans déduction. A l'expiration du délai, le Client, sans mise en demeure expresse, est déclaré en retard de paiement. En cas d'arriéré de paiement, Runsys automation est en droit de différer l'accomplissement de ses propres obligations relatives à toutes les livraisons convenues jusqu'au versement des paiements en retard.
9. Si durant l'installation et la mise en route de l'application chez le Client, le personnel de Runsys automation ne peut effectuer son travail correctement ou pas du tout pour des raisons indépendantes à Runsys automation, il sera facturé les journées entières ainsi perdues au tarif de régie en vigueur ainsi que les frais de déplacement.
10. La réception de l'application devra être prononcée par un responsable désigné par le Client dès qu'il l'aura vu fonctionner de manière satisfaisante, ceci au plus tard 3 semaines à compter de la date de livraison. Le seul critère de réception est la conformité de l'application avec l'offre et le cahier des charges établi, signé par les deux parties. Les marchandises, prestations et services restent propriété de Runsys automation jusqu'au paiement complet du montant total. Si, pour des raisons indépendantes de Runsys automation, les étapes contractuelles spécifiées dans le planning ne peuvent être tenues, le paiement des acomptes, respectivement du solde, sera dû selon les termes de l'offre. Si, pour des raisons indépendantes de Runsys automation, la réception du système ne peut se faire à la date prévue par le planning, 4 semaines après, la réception sera considérée comme totalement effectuée.
11. Les applications software sont garanties pendant 24 mois à compter de la date de livraison de l'installation. Tout défaut de fonctionnement reproductible apparaissant au cours de la période de garantie sera corrigé par Runsys automation, dans les meilleurs délais et à ses frais, de plus un support téléphonique est inclus. Pour le matériel, la garantie fournisseurs fait foi. La garantie exprimée dans cet article est la seule que Runsys automation accepte de donner. Au-delà de la période de garantie, le Client pourra souscrire un contrat de maintenance.
12. Runsys automation n'interviendra que sous l'entière responsabilité du Client et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une défaillance quelconque du système, consécutive ou non à son intervention.
13. Runsys automation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque dommage survenu dans l'utilisation d'une application, tel que par exemple : Perte d'un ou de plusieurs programmes, perte de données ou de fichiers, perte de profit ou de chiffre d'affaires, tout autre dommage direct ou indirect lié à l'utilisation de l'application tout autre dégât occasionné. Runsys automation ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles anomalies de fonctionnement de l'application quelles que puissent être les conséquences ou la durée d'immobilisation du système complet (machine). Le Client restera seul responsable de la gestion de son système.
14. Le Client et son personnel sont tenus de respecter les prescriptions de sécurité fournies avec l'application, scrupuleusement et sans condition. Seule Runsys automation est autorisée à effectuer des modifications pouvant influencer la technique de sécurité et la fonctionnalité de l'application. En cas d'infraction à cette clause, ou d'une utilisation de l'application non conforme aux prescriptions de sécurité, le contrevenant et le Client ne pourront faire valoir leurs droits en matière de responsabilité et de garantie auprès du fabricant de l'application.
15. En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de cette affaire, les parties pourront d'un commun accord s'en remettre à l'avis d'un Expert neutre afin de parvenir à une solution à l'amiable. Si aucune solution ne peut être trouvée, le litige sera soumis aux Tribunaux du lieu du siège social de l'entreprise du membre du groupe Runsys ayant confirmé votre offre. Le lieu d'exécution et le for sont au siège de l'entreprise du membre du groupe Runsys ayant confirmé votre offre. Les relations juridiques relèvent du droit suisse.